

MAIRIE DE MARTEL
CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal de la séance du jeudi 1^{er} juin 2023
Approuvé en séance du Conseil municipal du 9 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19 Présents : 13 Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois et le premier juin à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur convocation en date du 25 mai 2023 adressée par le maire Raphaël DAUBET et sous la Présidence de Monsieur Raphaël DAUBET, Maire.

PRESENTS : Raphaël DAUBET – maire, Michèle FOURNIER-BOURGEADE – 1^{ère} adjointe, Yannick OUBREYRIE – 2nd adjoint, Marie-France SOURZAT – 3^{ème} adjointe, Christine HENON, Marianne MONIER, Christophe GUINOT, Olivier GIL, Jérôme ARESTIER, Frédéric VERGNES, Christian FAGES, Jean-Pascal TESSEYRE, Pierre VERDIER

EXCUSES :

Michel LEVET donne pouvoir à **Yannick OUBREYRIE**
Sylvie COUMES donne pouvoir à **Michèle FOURNIER-BOURGEADE**
Colette VERGER donne pouvoir à **Marianne MONIER**
Jacques MORDRET donne pouvoir à **Marie-France SOURZAT**
Sandrine BERGOUGNOUX donne pouvoir à **Raphaël DAUBET**
Madeleine CAYRE donne pouvoir à **Christian FAGES**

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h35 et constate que le quorum est atteint.

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Olivier GIL est désigné à l'unanimité des présents et représentés.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

3. AVENANT N°1 CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Monsieur le Maire propose à Nadège Castandet de présenter l'avenant à la convention multisite valant ORT (Opération de Revalorisation du Territoire).

Mme Castandet rappelle la convention signée entre Cauvaldor et sept communes (Biars-sur-Cère, Bretenoux, Gramat, Martel, Saint-Céré, Souillac et Vayrac). Pour Martel, l'avenant propose quelques ajustements sur le plan d'action en termes de chiffrage et de planning et arrête le périmètre de l'ORT. Ce périmètre a été validé par les services de la DDT. Il sera soumis à la signature de l'Etat début juillet et sera dès lors opposable.

En parallèle un avenant « bourg centre Occitanie » devrait être proposé à l'automne par la Région.

Le principal enjeu pour la commune de Martel est d'avoir des actions sur le bâti ancien et l'habitat. Le périmètre coïncidera avec celui qui sera proposé pour l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Le périmètre est donc bâti autour du bâti ancien et inclut la gare, car c'est un secteur important qui fait le lien avec le centre bourg qui génère beaucoup de flux, et l'ex garage Chanon.

M. le Maire souligne que l'ORT est très importante car elle permettra aux propriétaires privés de bénéficier d'aides et d'avantages fiscaux pour la rénovation de leur habitat et sortir des logements de la vacance. En contrepartie il y aura un encadrement des loyers. Cela limitera l'effet gentrification de Martel et devrait permettre d'offrir à la location de nouveaux logements.

M. le Maire remercie Nadège Castandet pour sa présentation et soumet l'avenant au vote.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

18h 38 arrivée de Frédéric Vergnes

4. CREATION DE DEUX ZONES DE STATIONNEMENT REGLEMENTE SUR LE PERIMETRE DU CENTRE-VILLE

Monsieur le Maire soumet au conseil les propositions d'organisation du stationnement présentées lors de la réunion publique. Il précise que ces propositions sont issues, après arbitrage des élus, de l'expertise du cabinet ITER et d'un groupe témoin constitué d'usagers.

Zone bleue où le stationnement est limité à deux heures entre 9h et 19h tous les jours de la semaine du 1^{er} juin au 30 septembre : concerne les parkings du cours des Fossés, du monument aux morts, de l'Abreuvoir, de la Fontanelle ainsi que les stationnements du boulevard Capitani et de l'avenue Laveyssiere, soit 216 places réglementées.

Une dérogation, matérialisée sous forme d'un « macaron résident » permettra aux résidents de la cité médiévale de stationner sans limitation de durée.

M. Fages remarque que les quartiers périphériques souffrent déjà d'un flux important de stationnement. Il craint qu'un report de véhicules ne se fasse sur ces quartiers, aggravant leur situation.

M. Oubreyrie rappelle l'existence de nombreuses places au parc Monti et au gymnase vers lesquels les pendulaires devront aller.

M. Verdier explique qu'une 50aine de « pendulaires », personnes travaillant dans le bourg sans y résider, se garent cours des fossés où à la Fontanelle et bloquent des places sur la journée au détriment de ceux qui souhaite s'arrêter quelques heures pour faire leurs courses ou visiter Martel. Il importe pour faciliter le fonctionnement du centre-ville, des commerces et marchés de proposer un stationnement de proximité et en conséquence de reporter sur des parkings plus éloignés les stationnements à la journée.

M. Fages note l'offre de parking limitée face à des flux de plus en plus importants.

M. Verdier précise la capacité des parkings : Parc Monti : 220 places ; la gare : 210 places (parking sur emprise privée mais laissé en libre accès par l'association du chemin de fer touristique) ; le gymnase : 49 places ; la maison de santé : 50 places et environ 200 places dans les interstices du bourg. Le nombre de places est suffisant mais il faut l'organiser pendant la haute saison.

M. le Maire confirme que l'étude ITER, comme celle d'AID sur le commerce, a conclu à une offre de stationnement largement suffisante mais dont l'usage est non différencié selon la durée. Le problème est là. L'idée portée par l'expérimentation de zone bleue est de créer un gradian centrifuge depuis la cité médiévale de sorte que ceux qui ont besoin d'accéder au centre et aux commerces ou restaurants pour une durée limitée puisse le faire plus facilement et que ceux qui ont besoin de stationner toute la journée acceptent de stationner plus loin. Il précise que Monti n'est qu'à 2 ou 3 minutes à pied du centre.

Si la zone bleue fonctionne, il y aura beaucoup plus de place disponible cours des fossés qu'avant.

M. Fages revient sur l'impact négatif sur les quartiers périphériques.

M. le Maire confirme qu'un report des stationnements est possible sur ces quartiers, mais ces stationnements sont publics et on ne peut pas les réserver aux habitants. Par contre, il est possible d'améliorer la signalisation pour orienter les véhicules sur les parkings autorisés à la journée. Une surveillance par un ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) sera par ailleurs mise en place de façon à faire respecter la réglementation.

Il remarque que l'organisation mise en place pour cet été est une expérimentation et qu'elle fera l'objet d'un bilan en fin de saison. En cas d'échec, des solutions alternatives seront recherchées. La démarche est constructive et pas figée dans le temps et l'objectif est de fluidifier les flux.

M. Oubreyrie indique que le marquage au sol devrait également permettre un gain de 20 à 30 % de places.

M. Fages signale des places de stationnements implantées parfois au mépris des riverains.

Mme Bourgade remarque que l'instauration de la zone bleue et orange combinée à une signalétique efficace va apporter une bouffée d'oxygène au centre de Martel.

M. Fages évoque la situation des infirmières et aides à domicile. M. Verdier répond que ces personnes pourront se mettre en zone bleue et au-delà des 2 heures et qu'elles trouveront plus de places pour se garer.

M. le Maire apporte des précisions sur le macaron résident : les foyers du centre ancien bénéficieront d'au plus deux macarons délivrés au regard d'un justificatif de résidence, un macaron est délivré par véhicule identifié par le numéro de plaque minéralogique. Il permettra de stationner sans limitation de durée.

Zone orange qui limite toute l'année et tous les jours de la semaine de 9h à 19h00 et pour tout le monde le stationnement place Gambetta, place de la Liberté, le haut de l'avenue du Général de Gaulle, soit 32 places pour permettre l'accès rapide et commerces de proximité et d'avoir une rotation élevée dans cette zone.

L'évaluation de cette expérimentation sera faite par une commission composée d'usagers et d'élus. M. Verdier précise que cette commission est ouverte à tous les martelais qui pourront consacrer un peu de temps durant l'expérimentation pour effectuer des mesures.

M. le Maire soumet au vote l'instauration des deux zones de stationnement réglementé

Adopté à 16 voix pour, deux voix contre (Christian FAGES et Madeleine CAYRE) et 1 abstention (Jean-Pascal TESSEYRE).

19h05 M. Tesseyre quitte la salle.

5. DECISIONS MODIFICATIVES N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

M. Oubreyrie indique un changement d'imputation demandé par la perception pour la somme de 2 516 € et concernant les travaux rue Serpente.

M. le Maire soumet au vote les mouvements de crédits correspondant

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

19h09 retour de M. Tesseyre

6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Besoins en locaux commerciaux : Y. Oubreyrie signale de nombreuses demandes pour l'implantation de nouveaux commerces qui ne peuvent être satisfaites faute de locaux disponibles, et ce malgré le travail effectué avec l'EPF et Cauvaldex. Il cite l'exemple d'un libraire, d'un opticien et de services à la personne contraints d'orienter leur recherche sur d'autres communes.

P. Verdier note pourtant la présence de locaux vacants. M. Oubreyrie répond qu'ils appartiennent au secteur privé, certains sont en cours d'acquisition et les propriétaires sont libres de disposer de leur local.

M. Arestier demande des précisions sur la vocation de la zone autour de la Solev. M. le Maire répond que c'est une zone artisanale et non commerciale. Il remarque qu'il faudrait à terme engager une réflexion sur la création de locaux neufs en proximité du centre bourg.

M. Fages confirme la nécessité d'être en capacité d'accueillir de nouvelles activités et des logements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Maire, Raphaël DAUBET

Le secrétaire de séance, Olivier GIL